



la montagne

et alpinisme

n° 3/1972

LE CHALET-REFUGE DE GOURETTE

Le premier chalet-refuge du C.A.F. édifié dans les Pyrénées a été inauguré le 27 novembre 1971 à Gourette, département des Pyrénées-Atlantiques.

Situé à l'entrée de la station, à flanc de montagne dans un petit bois de hêtres, le bâtiment a été construit selon les techniques modernes de la construction légère en bois.

Fort bien agencé, il doit remplir avec efficacité et un certain confort la fonction d'accueil d'une quarantaine de montagnards pour laquelle il a été conçu.

Le hall d'entrée permet le rangement des équipements et donne sur un couloir intérieur. Une spacieuse salle de séjour où l'on peut également pénétrer de l'extérieur communique avec la cuisine par un agencement qui facilite le service, mais permet aussi d'isoler les deux pièces. Les installations sanitaires, dont les douches et lavabos avec eau chaude et froide, les deux dortoirs de 12 places et les quatre cabines de 4 places, se répartissent de part et d'autre du couloir central. Dans cette partie du refuge une moquette assourdit les pas tandis que les cloisons sont habillées de toile de jute. Dans le soubassement en béton deux pièces ont été aménagées. L'une contient la chaufferie (chauffage central au mazout) l'autre une réserve pour le gardien et une salle de dépôt et de réparation de skis.

Le jour de l'inauguration la montagne étalait toutes ses séductions pour accueillir les invités : une neige immaculée, un soleil printanier dans un ciel sans nuages.

Autour du président Maillard et de Jean Garnier, président de la section du Sud-Ouest et du comité de gestion du chalet-refuge de Gourette, on pouvait remarquer : M^{me} Djaziri représentant la Caisse Nationale des Allocations Familiales, MM. Le Gal, représentant M. le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, Fabre, conseiller général, Forgues, directeur départemental de la Jeunesse et des Sports, Scotte, directeur régional de la Jeunesse et des Sports, Rivas-Garcia, vice-président de la Fédération Espagnole de la Montagne, Favre, président du comité régional des Pyrénées de la Fédération Française de la Montagne, Besson et Blanc représentant le Parc National des Pyrénées-Occidentales, les présidents de clubs montagnards pyrénéens amis et de nombreux animateurs du C.A.F. dont MM. Barrard, Bessière et Viard, et les présidents de toutes les sections pyrénéennes, l'architecte du chalet-refuge Jean-Jacques Boyer et les entrepreneurs ayant collaboré à la construction du bâtiment : MM. Alba, Gardais, Guillon, Lecouturier, Massios, Sarthou.

A l'heure des discours le président Jean Garnier remercia les différents organismes qui, par leur aide financière, permi-

rent la réalisation de ce chalet : Jeunesse et Sports, Caisse Nationale des Allocations Familiales, Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques. Il souligna également l'effort des entreprises qui réussirent à livrer le chalet en moins de cinq mois. Il conclut sur l'espoir de voir de nouvelles réalisations compléter l'équipement de la chaîne pyrénéenne.

Le président Maillard centra son allocution sur le problème posé par la vitesse croissante de l'évolution de l'humanité. Conscient de cette évolution le C.A.F. a choisi le dynamisme dans tous les domaines. M. Fabre, conseiller général, se félicita enfin de la contribution que le C.A.F. apporte par ses constructions au développement des économies locales.

Pour clôturer les festivités, un buffet campagnard rassembla tous les participants qui devaient se retrouver pour la plupart le lendemain à la réunion des sections pyrénéennes.

Jean GARNIER.

Renseignements pratiques. — Durant la période d'enneigement, le chalet est ouvert tous les week-ends du vendredi au lundi et pendant toute la durée des vacances scolaires. Il peut aussi être ouvert à toute autre période de l'année après entente avec la gardienne, M^{me} Durac : Impasse des Tanneurs, 65-Tarbes. Tél. au refuge : 50 à Gourette.

A L'ENTRÉE DE LA STATION DE GOURETTE : LE CHALET-REFUGE DU C.A.F.



DANS LA SALLE DE SÉJOUR.

